

LES AIDES AUX APPRENTIS DU SUPERIEUR



LOGEMENT

- ⇒ **Liste des logements temporaires en région Auvergne Rhône Alpes :**
www.formtoit.org + Accompagnement par un conseiller dans chaque département.
- ⇒ **Aides d' Action Logement**
En tant qu'alternant, profitez des solutions concrètes d'Action Logement pour vous aider à vous loger : un garant, une avance de caution, 1000 € pour vous installer, 100€ /mois pour alléger votre loyer : alternant.actionlogement.fr
- ⇒ **Pour les apprentis du secteur privé (hors secteur agricole):**
 - **Jusqu'à 1000 € d'aide pour votre installation :**
<https://piv.actionlogement.fr/simulateur-mobilite>
 - **Entre 10 et 100 € de subvention sur votre loyer :**
www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune

Conditions : être locataire d'un logement lors de votre formation et déposer votre demande 3 mois avant la date de démarrage de votre cycle de formation et jusqu'à 6 mois après cette date.
Montant selon votre rémunération, versement au semestre.

 - **Versement du dépôt de garantie** demandé par le bailleur: www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass
 - **Avoir un garant** auprès de votre bailleur dans le parc privé ou les résidences étudiantes : la Garantie VISALE : visale.fr
- ⇒ **Vous déménagez à plus de 70 km ?** Trouver un logement en parc privé www.manouvelleville.fr
- ⇒ **Allocation Personnalisée au Logement (APL) :** à solliciter auprès de la CAF de votre département.



TRANSPORT

- ⇒ **Aide au permis B de 500 € pour les apprentis** qui ont entre 15 et 25 ans, titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution, engagés dans un parcours d'obtention du permis B (code ou pratique). Pour se faire, l'apprenti doit rédiger la demande sur papier libre et signée par l'établissement où il est scolarisé.
- ⇒ **Aide de l'employeur aux abonnements de transports publics ou de services publics de location de vélos :** Participation de l'employeur aux abonnements de ses salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail : égale à 50 % du coût de ces titres pour le salariés (art. R3261-1 du code du travail).
- ⇒ **Carte Illico Solidaire :** elle permet de bénéficier de -75% sur vos trajets en TER pour la Région Rhône-Alpes <https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/offres/tarifs/illico-solidaire>
- ⇒ **Tarifs solidaire de bus :** En cas de faibles revenus (environ moins de 750€ mensuels), vous pouvez bénéficier d'une mutuelle gratuite : CMU-C, qui vous donne aussi droit à 50% de réduction sur les lots de 10 billets de bus.
http://www.sibra.fr/choisir-le-meilleur-tarif?tid=26&tid_1=21
- ⇒ **Offre télépéage sur le réseau Rhône-Alpes :** chaque début d'année scolaire, les autoroutes alpines proposent des offres pour les étudiants. Pour la souscription d'un abonnement CITO (AREA) ou Liber-t (ATMB), bénéficiez pendant 1 an de la gratuité de l'abonnement + jusqu'à 20% de réduction sur le réseau AREA, ATMB, SFTRF.

AUTRES AIDES

- ⇒ **La carte « étudiant des métiers » :** elle vous permet d'accéder à des réductions concernant les restaurants universitaires, le logement étudiant, le théâtre, le cinéma, les activités sportives...
- ⇒ **Mutuelles :**
 - L'Aide Complémentaire Santé (ACS) : **vous pouvez la demander si vous n'avez pas de mutuelle entreprise et si vos ressources sont comprises entre le plafond fixé pour l'attribution de la CMU-C et 35 % au-delà (env. 970 €).**
<https://www.ameli.fr/haute-savoie/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/complementaire-sante/aide-paiement-complementaire-sante>
 - La CMU-C : gratuite, vous pouvez en bénéficier si vos revenus sont inférieurs à 720€ mensuels environ. Elle permet également d'obtenir des tarifs réduits à l'électricité, au gaz et aux titres de transports de bus.
- ⇒ **La prime d'activité :** Pour avoir droit à la Prime d'activité, vous devez être étudiant salarié ou apprenti et avoir un salaire mensuel supérieur à 982,48€. La Prime est versée tous les mois en fonction de votre situation et des ressources perçues au cours des trois derniers mois. Elle est versée par les Caisses d'Allocations Familiales par trimestre. Son montant est variable, il peut dépasser plusieurs centaines d'euros mensuels, selon conditions de ressources et en fonction des aides au logement éventuellement perçues. Nous encourageons donc les employeurs à prévoir une rémunération brute mensuelle supérieure ou égale, afin de permettre aux apprentis de percevoir cette prime. Simulation sur le site de la CAF : <https://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides/solidarite-et-insertion/la-prime-d-activite>

COORDONNEES UTILES

FormaSup Pays de Savoie

Une équipe à la disposition des apprentis :

standard: 04 50 09 22 40 / contact@formasup-pds.fr

<https://formasup-pds.fr>

Directeur Adjoint

Olivier GIBOUIN

ogibouin@formasup-pds.fr

Assistante formations et facturation

Laetitia ROBIN

lrobin@formasup-pds.fr

Assistante formations et outils

Samantha BILLARD

sbillard@formasup-pds.fr

Gestionnaire formations

Léa CHOQUET

lchoquet@formasup-pds.fr

Coordinatrice formations

et référente handicap du CFA :

Séverine BOZIN-NERIS

sbozin-neris@formasup-pds.fr

Coordinatrice formations

et référente mobilité du CFA :

Barbara VILLANOVA

bvillanova@formasup-pds.fr

Missions Locales

Accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale

Aix-les-Bains

04 79 61 54 59

Anancy

04 50 51 39 22

Chambéry

04 79 33 50 84

Annuaire des missions locales

<https://www.unml.info/les-missions-locales/annuaire/>

Assistances sociales de l'université

Leurs missions : l'écoute, l'information, le conseil et l'orientation.

Elles peuvent accompagner les étudiant.e.s dans différentes démarches afin de leur permettre de résoudre les difficultés financières ou matérielles, familiales et/ou personnelles qu'ils ou elles peuvent rencontrer au cours de leurs études.

Sur RDV : <https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr> (cliquer sur vie étudiante/prendre rdv avec le CROUS/Crous de Grenoble Alpes/thème Assistante Sociales/ choisir votre campus/choisir un créneau)

JACOB-BELLECOMBETTE :

Alexandra MILLET

alexandra.millet@crous-grenoble.fr / 04 79 75 85 39

Julie MICHEL

julie.michel@crous-grenoble.fr / 04 79 75 84 68

LE BOURGET DU LAC :

Julie MICHEL

julie.michel@crous-grenoble.fr / 04 79 75 84 68

ANNECY LE VIEUX :

Antonia PAVLOVIC

antonia.pavlovic@crous-grenoble.fr / 04 57 36 00 52